

O e u v r e s  
COMPLETTES  
DE  
LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME DOUZIEME

---

HISTOIRE  
DES  
HOMMES ILLUSTRES  
DES RÈGNES  
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV  
JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR  
Tome IV.

Louis de Rouvroy Saint-Simon (duc de)

## A v e r t i s s e m e n t .

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le dépôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires-du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon; cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

---

### *On trouvé chez les mêmes Libraires*

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE en 15 voll. in-8; et un vol. de Supplément. Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complete qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.'

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à compléter la collection des Oeuvres de ce grand roi, en 4.voll. in-8. Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES  
COMPLETTES  
DE  
LOUIS DE SAINT-SIMON,

*Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi  
et de la Toison d'or , etc. etc.*

Pour servir à l'Histoire des cours de  
Louis XIV , de la Régence et de  
Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à  
la fin de chaque volume, extraites des  
Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et  
de plusieurs Princes et Seigneurs ses  
contemporains.

TOME DOUZIEME.

A STRASBOURG  
chez J. G. TREUTTEL, Libraire  
et se trouve A PARIS  
chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor n°. II.

1791.

# S T U A R T.

## NOTE

*sur les derniers rejettons de la famille royale des Stuarts et mémoire relatif à la naissance de CHARLOTTE, fille de CHARLES EDUARD, PRINCE DE GALLES<sup>1</sup>).*

En 1746, le prince Charles-Edouard, dans son expédition d'Écosse, dont le feu roi d'Angleterre l'avoit déclaré régent, prit son quartier général au château de Banockburen, près de Sterlim, chez le chevalier Paterson. Ce seigneur lui présenta toute sa famille. La comtesse d'Albertroff, sa nièce, fut du nombre des Demoiselles présentées.

Le prince qui sut, que la Reine sa mère lui avoit donné son nom, l'avoit fait élever dans la religion Catholique, et s'étoit proposée de l'avoir auprès d'elle, la distingua de toutes les autres Demoiselles, lui témoigna une bien-veillance toute particulière, et lui promit que, si ses affaires réussissoient, elle auroit une place à sa cour, et qu'il se chargeoit de lui faire un sort, en reconnoissance de tous les services que la famille de cette Demoiselle avoit rendus à la sienne depuis ses malheurs. Le prince continua pendant son séjour, de voir, de tems-en-tems, la comtesse d'Albertroff, et de lui donner de nouvelles marques de sa bien-veillance; il n'avoit d'abord promis. de la servir, que dans le cas où il se trouveroit placé sur le trône; il porta ses vues plus loin, et fit promettre à la comtesse, que, si son entreprise n'avoit pas un heureux succès, et s'il étoit obligé de sortir de ses trois royaumes, elle le suivroit dans quelque partie du monde qu'il allât habiter, et qu'elle lui seroit toujours constante et fidèle, comme il vouloit l'être lui-même dans toutes les promesses qu'il lui avoit faites.

Le prince, après avoir perdu la bataille de Culloden, après avoir erré plusieurs mois dans les montagnes d'Écosse, seul, manquant de tout, et exposé, à tout moment, à tomber dans les mains de ses ennemis, repassa en France au mois de Sept. 1746. La comtesse d'Albertroff resta en Écosse dans sa famille qui pensa à lui procurer un état. Un de ses oncles, le général Gram s'intéressa auprès du prince Charles de Lorraine et auprès de l'Impératrice Reine pour obtenir une place de chanoinesse dans un des chapitres nobles des Pays-Bas. Ce fut à cette occasion qu'il fit dresser la généalogie de la comtesse, qui fut signée et scellée du sceau des armes de tous les

---

<sup>1</sup> La famille des STUARTS, chassée de ses possessions, errante, fugitive . sans asyle assuré, est devenue si intéressante à l'Europe, aux âges futurs, à l'histoire, que nous publions dans cet ouvrage, qui doit être un asyle donné à la vertu, au courage, à la persécution, les dernières anecdotes qui peuvent regarder cette famille.

seigneurs des plus grandes maisons d'Écosse, auxquelles elle avoit l'honneur d'appartenir du côté de ses pères et mères. Les preuves furent admises, et la première place qui viendroit à vaquer dans ces chapitres, lui fut assurée dès-lors.

Depuis le départ du prince, elle n'avoit eu aucune correspondance directe avec lui: il étoit alors *incognito*, dans les Pays-Bas, et il sentoit à quels dangers il auroit exposé toutes les personnes de ses Royaumes avec qui il auroit eu des correspondances: mais une personne qui avoit sa confiance, et qui connoissoit les vues du prince sur la comtesse, la pressoit depuis long-tems de tenir sa promesse, et de venir auprès de lui pour lui tenir compagnie, et être sa consolation dans l'état affreux où il se trouvoit réduit. D'un côté la réputation d'un prince que toute l'Europe regardoit alors comme un héros, ses grandes qualités, ses malheurs; de l'autre, les marques de bonté qu'elle en avoit reçues, les promesses qu'il lui avoit faites et les espérances qu'il lui avoit données, la déterminèrent, elle partit pour la France.

Le prince étoit alors à Gand; il apprit par son confident l'arrivée de la comtesse à Douay: il lui fit dire de se rendre à Paris. Il vint lui-même la chercher, et lui renouveler toutes les promesses qu'il lui avoit déjà faites, et il la conduisit à Gand. Depuis le moment de sa réunion avec le prince, elle fut toujours traitée et regardée dans le public comme son épouse, portant le même nom que le prince, et faisant les honneurs de sa maison. Elle l'accompagna, en cette qualité, dans tous les voyages qu'il fit en Allemagne et revint avec lui à Liège, où il prit alors un domicile sous le nom du comte de Johnsom.

Ce fut dans cette ville que nâquit Demoiselle Charlotte: sa naissance donna une grande joie au prince; il alla lui-même la présenter au baptême. Il l'annonça comme le fruit d'un mariage, que des raisons importantes obligeoient de tenir caché: il l'a fait nommer Charlotte, du nom de Charles qu'il portoit lui-même, et se fit connoître pour le père, en prenant le nom de Johnsom qu'il portoit alors, et sous lequel il étoit connu. Nous avons l'extrait de l'acte qui en fut dressé. Il a été délivré en latin en 1753. Signé *Bailly*, curé, et duement légalisé par le vicaire-général de l'évêque; prince de Liège, et certifié véritable par le comte de Lupcourt-Drouville, alors ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très chrétienne auprès du prince de Liège: il est conçu en ces termes. *L'an du Seigneur 1753. a été baptisée dans notre église paroissiale de la Bienheureuse Vierge-Marie des fonts de la ville de Liège, Charlotte, fille de Noble Seigneur Guillaume Johnsom, et de Noble Dame Charlotte Pitt. Le Parrain a été Noble Seigneur, Georges Frimenten, au nom de Noble Seigneur André Giffard.*

Le prince fit élever sa fille dans sa maison; il eut toujours pour

elle les sentimens du plus tendre des pères. Ses attentions et ses soins étoient portés à l'excès; elle et sa mère l'accompagnèrent dans tous ses voyages, et les différens séjours qu'il fit à Paris, à Bâle, à Liège, à Bouillon. Dans tous ces lieux elles furent toujours annoncées au public, l'une comme l'épouse, l'autre comme la fille du prince: elles portoient les mêmes noms que lui, et l'enfant toujours admise à la table de son père, fut présentée à tous les Seigneurs étrangers et autres personnes qui venoient rendre visite au prince.

La demoiselle Charlotte touchoit à la septième année lorsque la comtesse d'Albertroff sa mère désirant de lui donner une éducation conforme à sa naissance, et y trouvant de grands obstacles dans la vie errante et fugitive que le prince étoit obligé de mener, crut devoir s'adresser au roi d'Angleterre, son père, pour le consulter sur ce qu'elle avoit à faire pour remplir ses devoirs à l'égard de son enfant.

Le feu roi d'Angleterre reçut en bonne part l'ouverture que lui faisoit la comtesse d'Albertroff; il ne balança point à décider qu'il falloit séparer l'enfant de son père; il désiroit qu'on demandât, et qu'on obtînt l'agrément du prince; mais s'il le refusoit, il vouloit que la mère et la fille se retirassent dans un des meilleurs couvents de Paris, et il leur promettoit à toutes deux la plus haute protection. La comtesse, depuis plusieurs années sollicitoit la permission de se retirer pour commencer l'éducation de son enfant, sans pouvoir l'obtenir: elle fit de nouvelles tentatives pour fléchir le prince, et voyant tous ses efforts inutiles, elle se détermina conformément aux ordres qu'elle avoit reçus du roi d'Angleterre, à partir de Bouillon à l'insçu du prince. Elle sortit en effet de Bouillon à minuit, le 22 Juillet, et elle arriva à Paris le 25 du même mois dans l'année 1760.

Le prince affligé à l'excès de cette séparation, dépêcha sur-le-champ plusieurs couriers. Les uns avoient ordre d'arrêter les deux fugitives, s'ils les rencontroient et de les conduire à Bouillon; les autres envoyés à Paris, portoient des ordres aux correspondans du prince, de faire les recherches les plus exactes, et d'agir auprès des ministres, pour réclamer la fille du prince, et faire valoir les droits que sa qualité de père lui donnoit sur son enfant. Un des correspondans alla effectivement trouver M. le Maréchal de Belleisle alors ministre, et lui fit part des ordres, qu'il avoit reçus du prince: mais la comtesse d'Albertroff, instruite des recherches que le prince faisoit faire, changea de domicile, et eut l'attention d'informer M. l'archevêque de Paris<sup>2</sup>, que sa fuite et l'enlèvement de la fille du prince n'étoient que l'effet d'une obéissance rendue aux ordres du roi d'Angleterre: elle lui demanda la permission d'entrer dans un couvent, où elle pût rester inconnue, jusqu'à ce que

---

<sup>2</sup> Beaumont.

le roi d'Angleterre pût écrire en France en leur faveur. Le prélat crut devoir faire part au roi de cet événement: il eut une audience de Sa Majesté à Choisi, et après l'avoir instruite des faits ci-dessus rapportés, il demanda sa protection pour la mère et la fille. Sa Majesté eut la bonté de la promettre, en avertissant néanmoins, qu'elles eussent à garder le plus parfait *incognito*, parce que, si le prince venoit à découvrir le lieu de leur retraite, et à les réclamer, on ne pourroit pas se dispenser de les lui remettre.

Le roi d'Angleterre, informé de la fuite de la comtesse d'Albertroff, écrivit de sa propre main une lettre à M. l'archevêque de Paris, pour lui demander ses bons offices pour la mère et la fille. Le même courrier étoit porteur d'une lettre adressée à M. le duc de Choiseuil, pour mettre l'une et l'autre sous la protection de la cour de France. Sa Majesté porta plus loin son attention; il écrivit au prince, son fils, pour le consoler et le tirer d'inquiétude. Il lui marquoit, qu'il n'avoit pas pu refuser sa protection à une personne, dont toute la famille s'étoit sacrifiée pour lui, et qui avoit eu pour père le plus honnête homme de ses sujets. Il ajoutoit que le prince, son fils, ne devoit avoir aucune inquiétude sur le sort des deux personnes, dont la séparation l'affligeoit si fort; qu'il se chargeoit d'en prendre soin lui-même, et qu'il veilleroit à ce que la jeune Demoiselle reçût une éducation convenable et digne de lui.

En effet, le roi fidèle à ses promesses, pourvut en grand prince à tous leurs besoins. Il avoit donné le pouvoir à la comtesse d'Albertroff, de prendre chez son banquier tout l'argent qui seroit nécessaire, pour donner à sa fille la plus belle éducation, et lui procurer les plus habiles maîtres; et si, dans la suite, la pension qu'elle recevoit du roi, fut fixée à dix mille livres, c'est parce que la comtesse avoit représenté, que cette somme, pendant la première jeunesse de sa fille, seroit suffisante pour fournir à toutes les dépenses nécessaires pour son entretien et son éducation. N'ayant plus rien à craindre des recherches que le prince continuoit de faire faire, elle pria M. l'archevêque de lui procurer l'entrée d'une maison religieuse dans Paris, où elle seroit plus à portée de choisir entre les plus grands maîtres: ce prélat la fit entrer au couvent de la Visitation, de la rue du Bacq, et ensuite au Saint-Sacrement; et ce fut à cette occasion que le roi d'Angleterre informé des soins et des attentions du prélat, lui fit écrire une lettre de remerciement, pour les bons offices qu'il rendoit aux deux personnes qu'il lui avoit recommandées. Milord Alfort écrivit aussi de la part du roi à Madame la Marquise d'Albert, pour la remercier des soins qu'elle prenoit, et des bons offices qu'elle rendoit à la mère et à la fille. La comtesse d'Albertroff et sa fille n'ont cessé, depuis ce tems jusqu'à la mort du roi, d'éprouver de la part de ce prince toutes les marques de bonté, d'affection et de générosité: dans l'année 1764, elle apprit qu'il ne bornoit pas ses attentions au tems présent, et qu'il vouloit



prévoir l'avenir; qu'il avoit pris des mesures, pour assûrer à la mère et à la fille, un sort indépendant des princes, ses enfans, et des caprices de la fortune, et pour les mettre en état de vivre d'une manière décente et agréable. Milord Alfort, ci-devant ministre du roi, à son retour de Rome, l'avoit déclaré au père Crousckhan Jésuite; il tint le même langage au sieur Waters, Banquier du roi, et il le chargea de dire à Madame la comtesse, qu'il ne pouvoit pas avoir l'honneur de les voir, mais qu'il les assuroit de son plus grand attachement: qu'elle ne devoit avoir aucune inquiétude sur l'avenir: que le roi leur avoit fait un sort indépendant, et qu'il avoit pourvu à ce qu'elle et sa fille pussent vivre d'une manière décente et agréable. Malgré ces assurances, depuis la mort du roi, il n'a pas été possible de découvrir, de quelle manière le roi avoit exécuté ses promesses, ni où pouvoit se trouver l'acte qu'il a laissé, pour assurer l'exécution de ses volontés.

Le roi mourut en l'année 1766. A ce moment fatal, le sort de Madame la comtesse devint bien différent. Elle crut devoir écrire au cardinal d'Yorck, pour le complimenter sur la perte qu'il venoit de faire, et pour lui demander ses bontés, sa protection, ses conseils sur la manière, dont elle devoit se comporter à l'égard du prince, son frère. Elle espéroit apprendre de son Eminence les dispositions que le roi avoit faites, en faveur de la Demoiselle Charlotte, sa fille. Son Eminence ne daigna pas répondre à cette lettre: il envoya son banquier déclarer à la comtesse, qu'il retranchoit toutes les sommes que le feu roi payoit pour les maîtres de sa fille, et qu'elle ne recevrait plus pour sa pension que la moitié des dix mille livres, que payoit le feu roi son père. Ainsi dans le moment où la Demoiselle, qui avançoit en âge, et qui, étant plus en état de profiter avec ses maîtres, étoit obligée à une plus grande dépense, on en ôtoit à la mère les moyens! Elle fit à ce sujet les plus vives, les plus respectueuses remontrances au cardinal, mais elles furent sans effet. Peu de tems après, Son Eminence, qui savoit comment, et sur quel ton la comtesse avoit été traitée en public par le prince, et qu'elle passoit pour avoir contracté avec lui un mariage dans les formes ordinaires, voulut éclaircir ce fait, et se mettre à l'abri de toute inquiétude de ce côté: il envoya à son banquier une formule de déclaration toute dressée, avec ordre d'exiger de la comtesse, sous les plus grandes menaces qu'elle la signât, et qu'elle déclarât, qu'il n'y avoit point eu d'acte de célébration de mariage avec le prince. La comtesse, dans le premier trouble, signa cette déclaration; mais dans le même jour elle écrivit au cardinal, pour lui en témoigner son repentir et se plaindre de la manière, dont elle étoit traitée. Ses instances auprès du cardinal ayant été sans effet, elle fut contrainte de sortir de Paris, où elle ne pouvoit plus faire la même dépense, et de se retirer dans l'Abbaye de Nôtre-Dame à Meaux, où elle a toujours demeuré avec sa fille. M. l'archevêque de Paris, qui a été

instruit de toutes ses démarches, et qui a été le témoin de toute sa conduite, peut en rendre témoignage. Ce prélat n'a point oublié la recommandation du feu roi d'Angleterre, il a toujours marqué le même zèle pour la mère et la fille; et tout ce qu'elles pouvoient désirer de plus avantageux, c'est qu'on voulut bien consulter ce sage prélat, et suivre ses avis sur la justice, et l'équité de leurs demandes.

Depuis la mort du roi d'Angleterre, la comtesse et sa fille ont écrit au prince Charles Edouard les lettres les plus touchantes, les plus respectueuses. Quoiqu'elles aient été informées par des voies indirectes qu'il conservent toujours le même attachement pour sa fille, elles n'ont reçu de lui aucune réponse.

Au mariage du prince sa tendresse pour son enfant, a paru se renouveler: il lui fit proposer de se rendre auprès de lui. La comtesse, à qui cette séparation coûtoit infiniment, et qui prévoyoit une foule d'inconvénients dans le séjour de sa fille à Rome, y consentit néanmoins pour ne pas déplaire au prince. Au moment d'exécuter ce voyage, on a fait naître des obstacles; et malgré les sacrifices que la comtesse étoit prête de faire, malgré la soumission de sa fille aux ordres du prince, à qui elle a eu l'honneur d'écrire les lettres les plus tendres, et les plus respectueuses, malgré les protestations et les promesses d'un seigneur, qui étoit auprès du prince, et qui paroissoit disposé à la servir de toutes ses forces, on n'a pu avoir de sa part aucune réponse, aucune consolation, aucune espérance.

Dans cette extrémité la comtesse d'Albertroff, qui voit sa fille dans un âge à ne pouvoir plus vivre inconnue et cachée, qui craint elle-même de manquer à sa fille, ou que le prince vienne lui-même à manquer, est résolue de prendre toutes les voies possibles, pour assurer à son enfant un nom, et un état. Elle ne demande point au prince, qu'il effectue toutes les promesses qu'il leur avoit faites, et qu'il donne à sa fille un sort qui ne seroit peut-être pas aujourd'hui dans sa puissance; elle se borne à demander deux choses, la première qu'il accorde à son enfant un titre quelconque, et un nom sous lequel le prince qui l'a déjà reconnue en cent manières, puisse encore l'avouer aujourd'hui, et sous lequel ses amis puissent la présenter et solliciter des grâces pour elle; quant à la seconde, si le feu roi d'Angleterre a fait quelques dispositions en sa faveur, comme Milord Alfort l'a assuré plusieurs fois, elle prie qu'on les lui fasse connoître, ou que le prince y supplée en assurant à son enfant une pension qui la mette du moins à l'abri de la détresse et de l'indigence. Elle appuyé des demandes aussi modérées sur les sentimens d'humanité, les droits du sang, la justice, les promesses qui lui ont été faites, l'honneur du prince, les exemples de tous les princes de sa maison, qui, dans des circonstances bien moins favorables, n'ont jamais manqué de faire un sort convenable à tous

leurs enfans: et elle espère trouver dans toutes les ames honnêtes et équitables, des conseils, de l'appui et de la protection.

La comtesse d'Albertroff, aujourd'hui connue en France et à Rome sous ce nom qu'elle a porté depuis sa séparation d'avec le prince, s'appelle dans son véritable nom Clémentine-Marie-Sophie de Walkinshan; elle est fille de Jean Walkinshan, baron de Barronsfield, et de son côté elle est alliée avec les familles de Crawford, de Kilbernie, de Halhead, de Temple, de l'illustre famille de Barrochin de Maxwellles, de Newark, de Hamilton, de Salkirk, de Ballie, de Lamington. Sa mère étoit Catherine Paterson, fille du Chevalier Baronet Hugh Paterson de Banockburn, de l'ancienne famille de Dunmore., dont la mère étoit Barbe Ruthven de Dunglas, de l'illustre famille des comtes de Gowrie, qui avoit pour mère Catherine Douglas, fille de Guillaume, marquis de Douglas, créé depuis duc de Douglas. Le frère de cette Catherine de Douglas a épousé la grande et seule héritière des ducs d'Hamilton, et en conséquence a été créé duc d'Hamilton. Les alliances de toutes ces tiges, sont le duc de Buckleug, le duc de Queensberry, le duc de Douglas, le duc de Athole, le marquis de Tweedale, les comtes de Crawford., de Marshall, de Sutherland, de Eglinton, de Nidsdale, le duc de Perth, le comte de Wimiss, le comte de Selkirk, le comte de Aberdeen, le comte de Owkeney, le comte de March, le comte de Hindford, le comte de Hopeton, le duc de Gordon, et le comte de Butte. Jean Walkinslian, père de Clémentine Marie-Sophie, en 1715 s'étoit déclaré en faveur du feu roi d'Angleterre, et avoit inspiré ses sentimens à toute la noblesse de sa province, sur laquelle il avoit un grand crédit. Après la défaite du roi à Shevimure, il fut fait prisonnier et conduit au château de Sterlim. Son procès lui fut fait comme à un rébelle; il étoit à la veille d'être exécuté, lorsqu'il eut le bonheur d'échapper de sa prison; il vint rejoindre le roi à Bar-le-Duc. Ce prince l'envoya à l'empereur Charles VI, pour réclamer la princesse Clémentine Sobiewski, sa future épouse, qui étoit gardée à Inspruck. Il eut le bonheur de réussir dans sa négociation, et de ramener la princesse à son futur époux; c'est en reconnoissance de ce service qu'elle voulut que le premier enfant qui naîtroit au baron de Walkinshan, portât son nom, et qu'elle lui avoit promis une place à sa cour.

Jean Walkinshan, père de la Damoiselle Clémentine, le chevalier Paterson, son oncle, et la plupart des seigneurs, dont on vient de parler, ont toujours été dévoués à la Maison Royale de Stuard, pour laquelle ils ont été proscrits; plusieurs ont perdu tous leurs biens, et quelques-uns, la vie, s'étant trouvés, avec la plus haute noblesse, à l'armée du feu roi en 1715.

Le présent Mémoire, qui est en original entre les mains de Mr. Treuttel à Strasbourg, est venu d'une cassette qu'avoit le feu roi Louis XV où étoit

en même tems;

1°. Une Correspondance nombreuse, amicale, familière du feu Roi avec le roi d'Espagne.

2°. Des Mémoires où Louis XV avoit noté les causes des principaux événemens de son règne qui étoient à sa connoissance: car les rois sont peu instruits des raisons qui mettent leurs ministres en mouvement.

---